

Les orientations d'aménagement

Pièce facultative du dossier du PLU, elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager certains quartiers ou secteurs du territoire. Elles sont en cohérence avec le PADD et sont opposables aux autorisations d'occupation du sol dans une relation de compatibilité. Ce sont des principes d'aménagement, de nature différente des règles ou prescriptions.



En savoir plus

[3 - Orientations d'aménagement - MS4 \(p 1.74 Mo \)](#) [1]

Contacts -

[TOUT L'ANNUAIRE](#) [2]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/3_-_orientations_damenagement_-_ms4_-_13_fev_19.pdf

[2] <https://toulon.fr/annuaires>